



ASFAD – Maison Relais

RAPPORT D'ACTIVITE

2019



Maison Relais « *Olympe de Gouges* »
1 quater rue du Houx
35700 RENNES
Tél. 02 99 54 57 09

Sommaire

1- Présentation de la Maison Relais Olympe de Gouges.....	4
a) Le contexte	4
b) Les missions de la Maison Relais	5
2- Le public accueilli.....	6
3- Les Commissions d'Admission	9
a) Les modalités d'attribution	9
b) L'arrivée à la Maison Relais	10
4- Les professionnelles de la Maison Relais	10
a) L'équipe professionnelle	10
b) Les missions des salariés	11
c) Le partenariat	11
5- L'entretien des logements.....	12
6- Les temps collectifs et individuels	13
a) Les temps individuels	13
b) Les temps collectifs	13
7- Les colis alimentaires	15
8- Parole d'une Résidente	16

Maison Relais, Résidence sociale, Pension de famille... différents termes pour désigner des dispositifs d'accompagnement dans le logement.

Le guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté édité par l'État définit qu'il s'agit d'un accueil sans limitation de durée pour des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme.

Un engagement fort : permettre à des personnes d'habiter leur propre logement avec le soutien indispensable de professionnels.

Les personnes accueillies en Maison Relais sont de fait des personnes fragiles. Du fait de troubles psychiques ou de pathologies psychiatriques envahissantes, la réalité est parfois extrêmement complexe.

En 2019, la fragilité de certaines Résidentes s'est traduite par des passages à l'acte violents (scarifications, tentative de suicide, envahissement, dégradation du logement, mise en danger, troubles de la personnalité, intimidations envers les professionnelles...). Il nous a fallu sécuriser à juste titre certains temps de travail afin de permettre aux professionnelles d'exercer sereinement. Il faut rester vigilant quant aux admissions. Il faut s'assurer des étayages. Avoir un logement n'est pas une finalité, le conserver dans de bonnes conditions l'est.

Confrontées à ces actes violents, les professionnelles de la Maison Relais Olympe de Gouges ont su trouver les ressources nécessaires, elles ont cherché à comprendre comment continuer à aider, elles ont su garder leur dynamisme et poursuivre leurs missions avec envie.

Nelly BOUIN
Responsable de Service

1- Présentation de la Maison Relais Olympe de Gouges

La Maison Relais Olympe de Gouges a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2016. Elle peut accueillir des femmes avec ou sans enfants. Elle est financée par la DDCSPP.

Elle est constituée de 14 logements dont 11 studios, 2 T2 et d'un logement « famille » pouvant accueillir une femme avec deux enfants.

a) Le contexte

La Maison Relais a pour vocation de loger des personnes isolées, à faibles ressources, dans un immeuble rassemblant des logements privatifs confortables et indépendants et des parties communes. Les conditions d'habitat sont de caractère familial et le cadre de vie se veut chaleureux, sécurisant et convivial.

Il s'agit pour chacune non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

Les Résidentes peuvent s'y installer de façon durable.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et la sortie du logement. Un dépôt de garantie équivalent à un premier mois de loyer est demandé (il varie selon la taille du logement), ainsi qu'une assurance responsabilité habitation.

Le logement ou partie privative : T1 avec salle d'eau (douche, lavabo, WC), et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne, une commode, une table, deux chaises, une télévision, un four micro-onde et un fauteuil.

La redevance des logements peut varier :

- 410 € pour un T1
- 430 € pour un T2
- 530 € pour le logement « famille »





Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 30 € de frais supplémentaires [fourniture chauffage – électricité - eau - contrats d'entretien (VMC, chaudière...) - Taxe Ordures ménagères] et des prestations annexes (le contrat d'entretien des logements).

Les espaces collectifs :

- Une buanderie : une participation financière est demandée à la Résidente pour avoir accès à la buanderie. La somme est de 1€50 comprenant le lave-linge et le sèche-linge. La résidente doit réserver la buanderie auprès du gestionnaire ;
- Le salon d'Olympe : une salle commune avec coin salon, outil informatique et cuisine. Les Résidentes peuvent s'y rendre de façon autonome ou lors d'un atelier collectif.

b) Les missions de la Maison Relais

• ***La convivialité et l'autonomie***

Cette structure permet aux Résidentes de prendre le temps qu'elles souhaitent pour se reconstruire, en retrouvant un cadre régulier, un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et leur solitude.

Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de la vie quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux.

• ***La protection***

Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues de personnes n'habitant pas la Maison Relais, la Résidente est informée que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet de rassurer le public accueilli.

- **L'accompagnement**

Les Résidentes sont accompagnées par les professionnels de la Maison Relais et mettent en place des objectifs afin de permettre la réalisation d'un projet professionnel ou social (gestion du budget, accompagnement aux rendez-vous extérieurs/courses, conseils et orientations vers les partenaires pour l'instruction des demandes d'aides sociales, entretien du logement...). Elles disposent toutes d'un référent social extérieur.

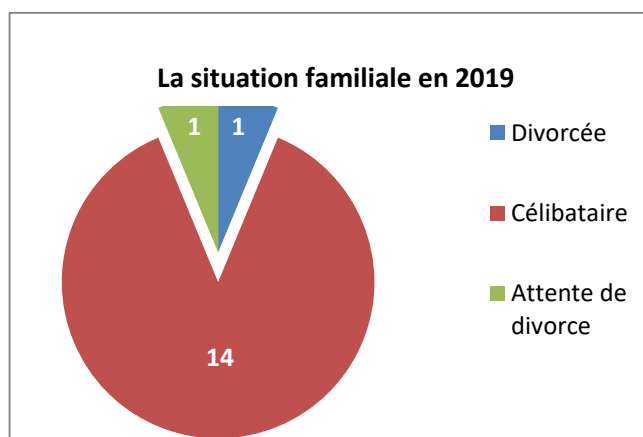
2- **Le public accueilli**

Au 31.12.2019, la Maison Relais comptait 13 Résidentes et 2 enfants.

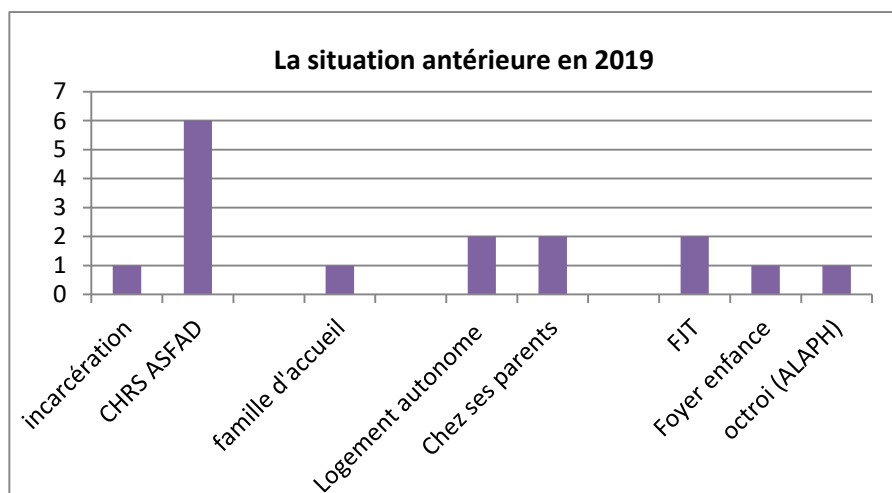
Les statistiques des personnes accueillies au cours de l'année 2019 :

- La moyenne d'âge des Résidentes est de 34 ans, ce qui demeure une moyenne jeune pour une Maison Relais. En effet, la plupart des Maisons Relais a une moyenne d'âge autour de 50 ans.

La situation familiale :

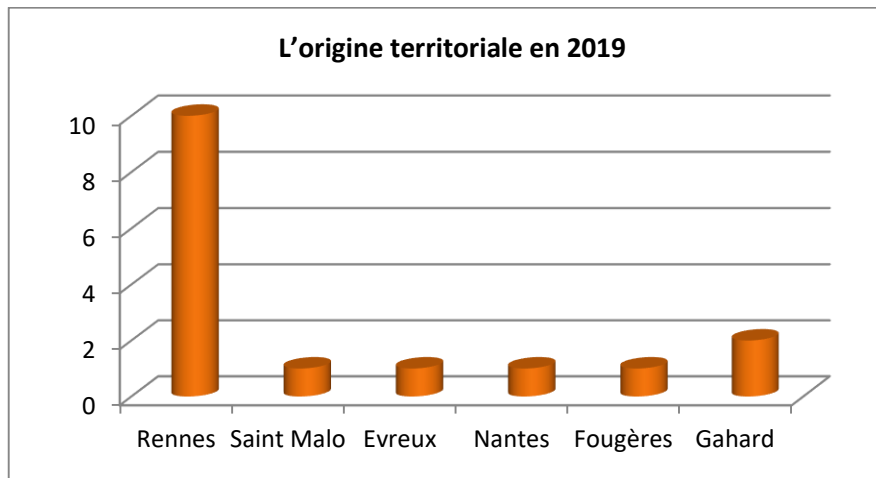


La situation antérieure :

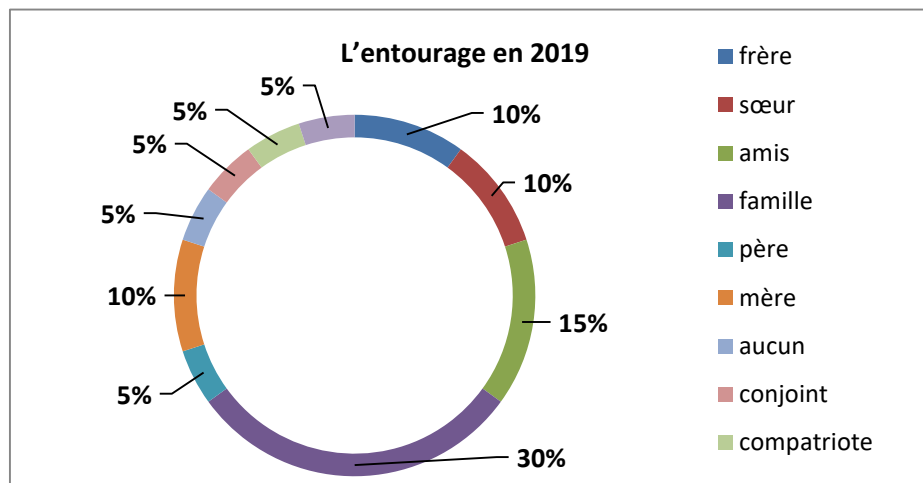


L'origine territoriale :

La plupart des Résidentes est originaire de Rennes.

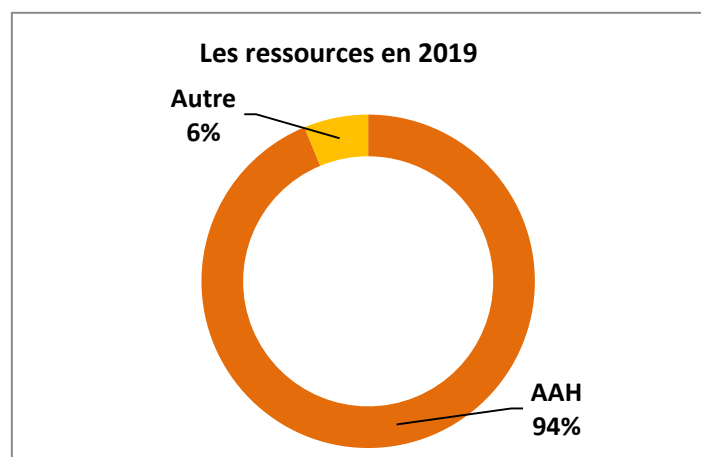


L'entourage :

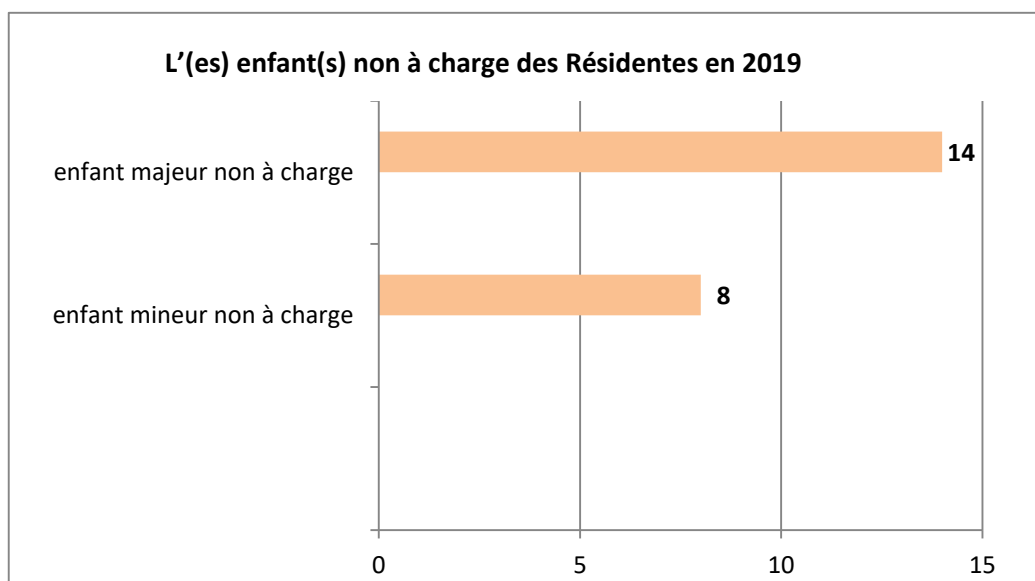


Les ressources :

94 % des Résidentes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)



L'(es) enfant(s) non à charge des Résidentes :



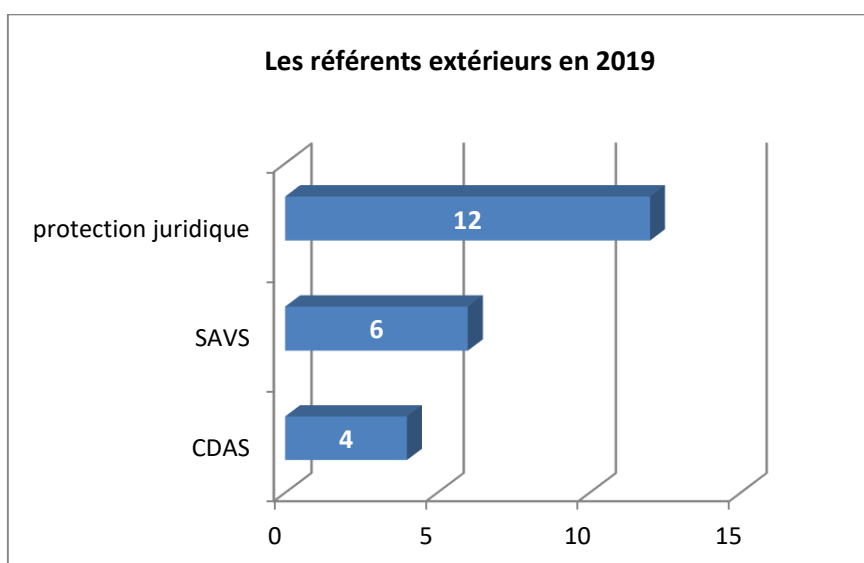
Concernant les enfants mineurs non à charge, un enfant vit chez sa grand-mère et quatre enfants vivent en famille d'accueil.

La relation entre l'enfant et son parent est très différente pour chaque situation :

- visites médiatisées
- visites et hébergements au domicile
- aucun contact physique.

Une des Résidentes n'a plus du tout de contact depuis plusieurs années avec ses deux enfants mineurs.

Les référents extérieurs :



En 2019, 75 % des Résidentes étaient sous protection juridique et certaines bénéficiaient de l'accompagnement de plusieurs services.

Les séjours à l'hôpital :

Les fragilités de Résidentes de la Maison Relais en ont amenées certaines à être hospitalisées.

Les durées d'hospitalisation en 2019 sont de 238 jours, pour 5 Résidentes.

Les périodes d'hospitalisation peuvent être de courte ou de longue durée :

- la plus longue hospitalisation est de 4 mois
- la plus courte est de 2 jours.

Les départs :

En 2019, 3 départs ont eu lieu de la Maison Relais (accès à un logement social).

3- Les Commissions d'Admission

En 2019, nous avons organisé 4 Commissions d'Admission. Outre les professionnelles de la Maison Relais Olympe de Gouges, différents partenaires constituent les membres permanents de la Commission :

- le Centre Médico-Psychologique Saint Exupéry
- la DDCSPP
- le CDAS de Maurepas
- la Commission Locale de L'habitat (CLH)
- le SIAO
- la Maison Relais Résidence Bretagne (Asfad).

Au cours de cette année, 9 dossiers ont été présentés. La Commission a prononcé :

- 2 accords
- 7 refus.

Les refus sont notifiés pour différentes raisons :

- raison financière
- raison de santé
- manque d'autonomie
- raison de sécurité et de protection.

1 dossier a été présenté deux fois en Commission.

a) Les modalités d'attribution

Les professionnels rencontrent la personne souhaitant effectuer une demande pour entrer en Maison Relais, accompagnée très souvent de son référent social. Lors de cette rencontre, le contrat d'accueil lui est expliqué et diverses questions sont posées afin de connaître la situation de Madame pour présenter son dossier en Commission interne. Cet échange se poursuit par une visite de la Maison Relais (les espaces collectifs, un logement s'il est disponible) afin d'avoir un regard général.

Si Madame souhaite que son dossier passe en Commission, elle doit instruire un dossier de Relogement Social Prioritaire (RSP) à destination de Rennes Métropole.

Lorsque la Commission Locale de l'habitat (CLH) émet une orientation Maison Relais, le dossier est présenté en Commission d'Admission en interne à l'Asfad.

b) L'arrivée à la Maison Relais

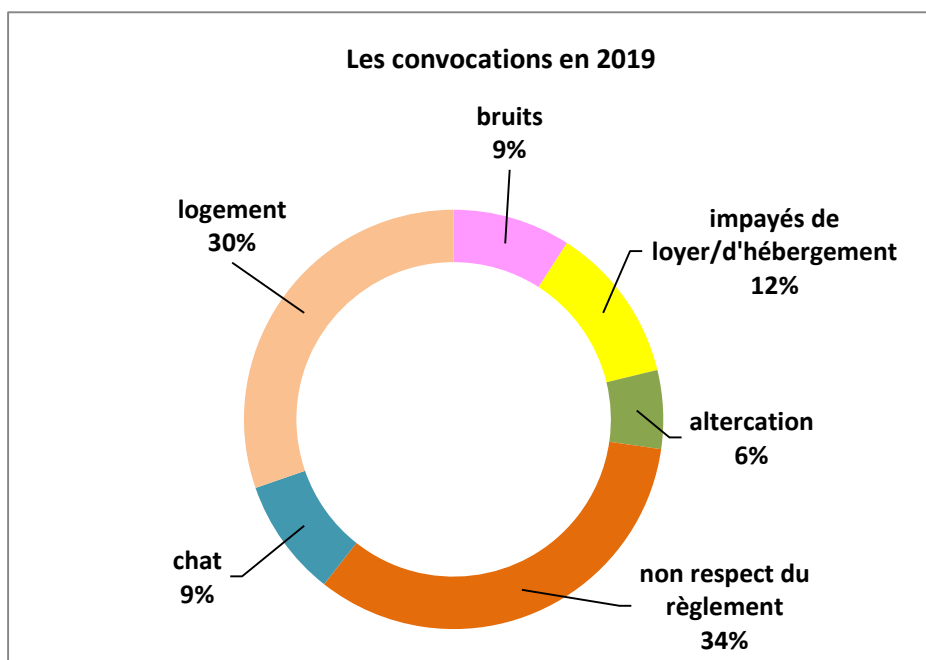
Lorsque la Commission émet un avis favorable pour une entrée en Maison Relais, le professionnel contact la personne pour fixer un premier rendez-vous. Lors de celui-ci, la Résidente découvre son logement et divers sujets sont abordés (assurance habitation, dépôt de garantie, premier loyer...). Un second rendez-vous est fixé pour effectuer un état des lieux d'entrée.

4- Les professionnelles de la Maison Relais

a) L'équipe professionnelle

La Maison Relais se compose de 2 professionnelles : une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) et une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Chaque professionnelle est à temps partiel (80 %) soit 1,6 ETP au total. Une Responsable de service anime et régule le service.

Cette année la Responsable de service a convoqué 7 personnes une à plusieurs fois, pour diverses raisons :



b) Les missions des salariées

Les salariées sont présentes du lundi au vendredi en journée de 9h à 18h et effectuent ensemble, une soirée par semaine, le mardi jusqu'à 21h. Chaque professionnelle est présente un samedi matin par mois de 10h à 15h.

Leurs missions sont propres à leur formation initiale. La CESF intervient plus particulièrement sur la gestion locative (budget, dossier CAF, redevance, commission RSP, ...) et la TISF dans le domaine de l'hygiène et du logement (entretien du logement et conseils sur l'hygiène et la sécurité dans celui-ci).

c) Le partenariat

Les salariées participent tous les deux mois à des Analyses de la Pratique animées par une Psychologue avec différents professionnels :

- AIS 35
- Habitat et Humanisme
- ALFADI
- Saint Benoit Labre
- UDAF 35
- Asfad

L'équipe de la Maison Relais a créé un partenariat avec plusieurs acteurs locaux dont RENNES METROPOLE, le CDAS de Maurepas, l'Escale, le foyer de l'Octroi, les SAVS-SAMSAH, la CAO, les CHR,...

La Maison Relais Olympe de Gouges est adhérente à l'UNAFO.

Les salariées ont participé à 11 formations en 2019 :

- Université foraine : *La souffrance psychosociale et le mal être dans la société actuelle*
- Propuls' : *L'habilitation électrique (BE Manœuvre/BS)*
- Section clinique de Rennes : *Ceux qui (mal)traitent leur corps*
- Réseau addiction 35 : *Thérapie cognitivo comportementales*
- Réseau addiction 35 : *formation addiction et psychiatrie*
- UNAFO : *19^{èmes} rencontres nationales*
- Section clinique : *ceux qui ne sont pas désirés*
- CHGR : *L'approche des pathologies mentales*
- Section clinique de Rennes : *ceux qui subissent*
- Réseau addiction 35 : *douleurs et addictions*
- Infor Santé –UNIFAF Bretagne : *les différences multi-culturelles*

5- L'entretien des logements

La TISF effectue des visites mensuelles dans chaque logement. Elle prend rendez-vous avec les Résidentes et selon l'autonomie des personnes, elle accompagne plus ou moins dans les gestes et l'organisation des tâches.

Lors de ces visites, la TISF s'attache à maintenir une vigilance sur la sécurité et l'hygiène (de façon générale) des logements. Mais avant tout, la TISF s'assure du bien-être des Résidentes dans leur logement en leur demandant à chaque visite mensuelle comment elles s'y sentent et en reprenant les dires des anciennes visites. Lorsqu'une Résidente exprime un mal-être, un besoin particulier (aide ponctuelle, conseils d'aménagement ...), la TISF l'aide à trouver des solutions qui lui correspondent et qui lui permettraient de se sentir mieux. Elle peut proposer d'effectuer ces visites plus régulièrement.

En 2019, 2 Résidentes ont émis le souhait d'espacer ces visites. La Responsable de service a validé ces demandes, sous réserve que l'état des logements reste correct.

- ❖ *L'une d'elles a 53 ans. Elle a vécu en couple, a subi des violences conjugales et a pu, à certains moments, vivre dans un logement insalubre. Beaucoup d'animaux vivaient au domicile. Monsieur et Madame rencontraient des problèmes d'alcool et laissaient leurs différents logements se détériorer. Le couple a subi des expulsions à plusieurs reprises. Madame a intégré La Maison Relais en juin 2018, suite à une prise en charge de 2 ans au CHRS de L'Asfad. Aujourd'hui, Madame est autonome et réussit à entretenir son logement seule, elle s'organise et ne se laisse plus envahir. Elle a souhaité que les visites se déroulent tous les 2 mois afin d'affirmer et de se prouver ses capacités à habiter.*

- ❖ *La deuxième personne a 54 ans. Elle a vécu en logement autonome pendant de longues années. Elle est divorcée et mère de 3 jeunes adultes. Selon son état de santé, Madame se laisse parfois déborder par l'entretien de son logement. Toutefois, elle est consciente de cela et tente de s'organiser afin de mieux gérer cette difficulté. Madame décrit ces visites comme « intrusives et infantilisantes », malgré la légèreté que la TISF s'efforce d'apporter lors des rendez-vous. Il a été proposé à Madame d'espacer les visites également tous les 2 mois, si elle s'engage à ne pas se laisser déborder.*

Ces deux situations illustrent la volonté des Résidentes à devenir autonomes. Les professionnelles attachent beaucoup d'importance au respect des volontés des Résidentes, mais aussi à la reconnaissance de leurs capacités.

6- Les temps individuels et collectifs

a) Les temps individuels

Nous avons instauré ces temps individuels pour diverses raisons. Il est parfois difficile d'intégrer un groupe lorsqu'une personne intègre un nouveau lieu. Afin de la rassurer et de créer du lien, nous prenons un temps pour effectuer ensemble certaines activités (piscine, promenade, achats divers...).

Pour les personnes présentes, certaines animations de groupe sont compliquées (ex : piscine, shopping, repas...) c'est pourquoi afin de faciliter une insertion future, nous leur proposons de commencer par un temps individuel.

b) Les temps collectifs

Chaque semaine, des temps collectifs sont mis en place. En général, les professionnelles en proposent un ou deux par semaine. Ils ont lieu entre 15h et 21h le mardi et en journée dans la semaine.

Puis deux samedis par mois, des temps collectifs sont proposés entre 10h et 15h.



Journée à Nantes

Journée à la mer



L'Association propose l'organisation de sorties en mer au profit de personnes en difficulté vivant toutes formes de souffrances, maladie de longue durée, isolement, handicap, exclusion. En 2019, l'Asfad a créé un partenariat avec Bulles Solidaires et Lush, afin de récupérer des invendus de produits d'hygiène.



Atelier bien être

Un moment de détente et de partage pour une résidente et Alexandre, un de nos stagiaires.

Atelier cuisine



Le planning d'animation est distribué tous les mois aux Résidentes. En fonction des événements, des ateliers sont proposés : galette des rois, ateliers de chocolats à Pâques, expositions, quartiers d'été, Écomusée, balades/pique nique, repas de fin d'année. Mais aussi création de produits cosmétiques, jeux de société, karaoké, bowling, piscine, les marchés, visite du FRAC,...

Pour la deuxième année consécutive, les professionnelles et les Résidentes se sont occupées du potager afin de découvrir et de goûter à de nouveaux aliments.



Le Comité des Résidentes :

Afin que les Résidentes puissent avoir un lieu de parole concernant la vie dans la Maison Relais, un Comité de Résidents se réunit une fois par trimestre. En 2019, il y a eu 3 Comités des Résidentes.

Ce lieu d'échange permet à chacun.e de s'exprimer avec les professionnelles sur tout ce qui concerne la Maison Relais :

- animations, programmations ...
- recherche de solutions communes en cas de problèmes (bruits, vie collective...)
- organisation collective et concertée de l'entretien des parties communes
- tout autre sujet relatif à la communauté.

Un compte-rendu du Comité est distribué à toutes les Résidentes.

58 % des Résidentes ont été présentes lors des Comités de Résidentes.

Le Conseil de concertation :

Le Conseil de concertation a lieu une fois par an. Lors de ce Conseil, sont présents les représentantes des Résidentes, les professionnelles et des représentants du Conseil d'Administration. A ce Conseil de concertation, doivent obligatoirement être abordés :

- le Règlement de Fonctionnement,
- la vie quotidienne de la Maison et son entretien
- la nature et le prix des services rendus
- les projets de travaux.

7- Les colis alimentaires

La mise en place des colis alimentaires auprès de PHENIX a commencé en novembre 2018. PHENIX est une entreprise sociale qui accompagne ses clients professionnels (grande distribution, industriels, secteur événementiel...) dans leur transition vers l'économie circulaire, en répondant avec les solutions les plus innovantes et adaptées à leurs problématiques de réduction du gaspillage et à la valorisation des déchets.

Tous les mercredis, les professionnelles se rendent au Leclerc drive de Saint Grégoire en étant accompagnées d'une Résidente. Toutes les Résidentes peuvent en bénéficier, elles sont 80 % à en faire la demande.

L'équipe constate l'importance de ces colis alimentaires. Certaines d'entre elles ont retrouvé le goût de cuisiner, pour d'autres la découverte de nouveaux aliments est très plaisant. Elles se sentent investies dans un projet, ce qui est très valorisant pour elles.

8- Parole d'une Résidente

« La maison relais me permet une évolution personnelle m'offrant la sécurité et de ce fait favorisant mon autonomie. Les rencontres collectives sont empreintes de chaleur humaine, et de moments de détente et de générosité. Les interventions d'OPTIMA sont très positives. »

Marie-Cécile

**La Maison Relais, c'est aussi :
le partage, la convivialité, la bienveillance, l'écoute, les rencontres...**

